

Le Rojava, réalité politique incarnant la pluralité des possibles ?

Par **Alphonse Stephane Essex**

L'année 2002 allait voir la parution, sous la plume de Jean Lacouture, Ghassan Tueni et de Gerard Khoury, d'une œuvre de science politique au titre assez évocateur : *Un siècle pour rien : Le Moyen-Orient arabe de l'empire Ottoman à l'Empire américain*. Les auteurs, en parcourant l'histoire du siècle écoulé, égrainaient la litanie de douleurs et de convulsions géopolitiques de cette région du monde. Les États de la région, ayant de la peine à se moderniser, feraient de l'immobilisme une véritable ontologie politique. À tel point que le siècle écoulé fut, pour eux, « un siècle pour rien ».

À rebours de la littérature pessimiste dont le Moyen-Orient fait bien souvent l'objet, naît, dans la tourmente du conflit syrien, une entité autonome portant un projet politique défiant les connaissances sacralisées à ce jour par la science politique : le Kurdistan occidental ou Rojava. En effet, depuis les écrits de Thomas Hobbes sur la nécessité de l'existence d'un acteur souverain et rationnel ayant le monopole de la violence légitime (Acemoglu et Robinson 2019, 9-11), l'État est aujourd'hui « traditionnellement considéré comme l'acteur pivot des relations internationales et de la sécurité internationale » (Deschaux-Dutard 2018, 95). C'est en 2014, lors de la bataille de Kobane, qu'une partie de l'opinion occidentale découvre un peuple qui prend les armes contre la tyrannie de Daech, déterminé à faire éclore son projet utopique de confédéralisme démocratique. Celui-ci s'arc-boute sur des valeurs telles que le féminisme, l'écologie, l'auto-défense et la démocratie participative.

Abdullah Öcalan, qui en est le théoricien, le définit comme étant un « type de gouvernance d'administration politique non étatique ou encore de démocratie sans État » (Öcalan 2020, 925). Le confédéralisme démocratique d'Öcalan entend parachever le processus d'autodétermination des kurdes en les dotant d'une société qui ferait sa construction politique en dehors du modèle occidental de l'État-nation et, plus particulièrement, de sa nature patriarcale. Au vu de l'affirmation d'emblée portée par son existence, il nous revient de nous poser la question de savoir en quoi le Kurdistan occidental, dans sa réalité philosophique et politique, incarnerait la pluralité des mondes possibles ? Pour lever cette interrogation, nous nous attarderons d'abord sur la pensée révolutionnaire d'Abdullah Öcalan. Ensuite, nous montrerons comment les kurdes de Syrie, à travers l'organisation singulière de leur société, ont pu rendre performative la pensée philosophique du théoricien kurde.

Le Rojava, ou la pluralité des mondes possibles

Les fondements philosophiques du Rojava

Le Rojava est une région du Nord de la Syrie constituée de trois cantons : Afrin, Kobanî et Cizîrê. En février 2011, à la faveur du conflit syrien qui opposait les troupes du président Assad et les partis d'opposition à Daech, les Kurdes du PYD (Parti de l'Union Démocratique), force prédominante dans la région, en profitèrent pour déclarer unilatéralement l'autonomie de la Syrie du Nord. Le 12 novembre 2013, le Rojava se dote d'une administration autonome dont l'objectif est l'émancipation des Kurdes syriens à travers la réalisation du confédéralisme démocratique (Ayad 2013, 1). Cette pensée politique fut théorisée par Abdullah Öcalan, fondateur du PKK (Parti des Travailleurs du Kurdistan), actuellement emprisonné sur l'île d'Imrali. Avant son emprisonnement, le leader de la lutte pour l'émancipation des Kurdes ne concevait l'autodétermination des Kurdes qu'à travers la formation d'un État-nation. Ce n'est qu'une fois à l'intérieur des geôles d'Imrali et au contact des écrits de l'anarchiste libertaire Murray Bookchin, qu'il actualisa sa pensée. Pour comprendre le fonctionnement du Rojava, il est nécessaire que l'on s'attarde un instant sur la pensée philosophique qui sous-tend son fonctionnement.

Le confédéralisme démocratique est un projet politique qui s'articule en deux temps : la critique socio-historique de l'État et la construction d'une société communale absout de toutes composantes étatiques.

Öcalan situe l'origine historique de la première civilisation à Sumer (4500 av. J.-C.). La particularité de celle-ci était quelle reposait sur un ordre matriarcal. Selon Öcalan, « le patriarcat n'a pas toujours existé. Il est probable qu'au cours du millénaire qui a précédé l'essor de la civilisation étatique, la femme ait occupé une position bien différente au sein de la société. En effet, la société était matricentrée – elle était construite autour de la femme » (2020,1292). Les sociétés matriarcales avaient ceci de particulier qu'elles étaient égalitaires. La division genrée du travail n'existait pas, l'accumulation de ressources ainsi que leurs privatisations étaient proscrites (Öcalan 2020, 1440). La nourriture et les ressources collectées par le clan appartenaient à tous et faisaient l'objet d'une égale répartition entre ses membres. C'était la femme qui contrôlait les ressources ainsi que les surplus de production (Öcalan 2020, 1325). Ces sociétés étaient sophistiquées, et profondément écologiques, car la nature était vue comme ne faisant qu'un avec l'Homme. Elle était un bien sacré à protéger et ses membres ne prélevaient d'elle que le strict nécessaire pour leur survivance. Sur le plan religieux, les divinités de premier plan étaient des déesses et non des dieux. Plaçant ainsi la femme au-dessus de l'homme dans l'ordre naturel, lorsque celle-ci n'était pas au moins l'égale de ce dernier.

Dans la société sumérienne, bien que l'équilibre se soit progressivement retrouvé en défaveur des femmes, les deux sexes étaient encore plus ou moins égaux jusqu'au deuxième millénaire avant J.-C. Les nombreux temples dédiés à diverses déesses, ainsi que les textes mythologiques datant de cette période, indiquent qu'entre 4000 et 2000 avant J.-C., l'influence de la culture de la femme-mère sur les Sumériens – situés au cœur de la civilisation – était égale à celle de l'homme. (Öcalan 2020, 1365)

Öcalan fait donc du matriarcat la consubstantialité des sociétés pré-étatiques du néolithique. Cette consubstantialité serait aussi à l'origine de l'ordre égalitaire, démocratique, communale et écologique qui régnait en leur sein. « *La femme était la créatrice et la dirigeante du système matriarcal au temps du néolithique* » (Öcalan 2020, 41).

Après ce survol historique de la société sumérienne matriarcale du néolithique, Öcalan conclut que cette dernière était bien plus prospère et en harmonie avec le monde que celles qui existent aujourd'hui. Les raisons d'une telle prospérité sont, selon lui, la place centrale occupée par la femme ainsi que l'absence d'État. En faire le constat ne suffisait pas. Il fallait encore démontrer que les sociétés étatiques qui destituèrent les femmes de leurs places centrales étaient responsables des dérives de notre époque. La fin des sociétés matriarcales du néolithique trouve son origine dans la concomitance du phénomène de surplus de production et la prise du contrôle de son appareil par les hommes. Dans *Les racines des civilisations*, Öcalan écrit :

Le trait le plus déterminant [de la civilisation] semble être que le travail humain, une fois qu'il donne beaucoup plus de produit qu'il n'en faut pour la consommation immédiate, devient subordonné à une élite sociale qui administre et s'approprie les surplus. Ainsi, la dimension de servitude est introduite dans les relations humaines, et avec elle la notion de propriété. (Öcalan 2007, 6–8)

Pourtant, « *[d]ans la société matricentrée le surplus de production bien que limité était accumulé. Ceci fut le point de départ de l'économie. La femme nourricière contrôlait ce surplus. Mais l'homme peut être grâce au développement de techniques de chasse plus efficaces, améliora sa position. Ce qui lui permit d'élever son statut et de s'entourer d'une cour* » (Öcalan 2020, 1325–1326). Même si la division des tâches dans les sociétés matriarcales n'était pas genrée, il n'en demeurait pas moins vrai qu'hommes et femmes par nature excellaient chacun dans certaines tâches particulières.

La cueillette, puis l'agriculture, éléments prédominants de la culture de la femme-mère, sont des activités pacifiques qui ne nécessitent pas la guerre; la chasse, activité principalement masculine, repose en revanche sur une culture guerrière et une autorité sans partage. Il est donc compréhensible que « l'homme fort », dont le rôle essentiel était de chasser, ait convoité les produits accumulés par l'ordre matriarcal. L'affirmation de sa domination allait lui fournir de nombreux avantages. (Öcalan 2020, 1372)

Ainsi selon Öcalan, la femme, de par sa nature douce, nourricière et qui porte la vie, ne profita pas de l'existence d'un surplus de production pour établir un ordre totalitaire. L'homme, au contraire frappé du sceau belligère des tâches qui relèvent de sa nature, évinça la femme et utilisa le surplus de production pour bâtir une société étatique.

La présence de l'État dans cette construction sociétale se perçoit à partir de nombreux aspects. La nature et le travail ne sont plus tributaires de la satisfaction stricte des besoins immédiats des membres de la société. La propriété n'est plus collective mais privée. L'attribution des tâches devient genrée. La société se hiérarchise et se divise en classes, à l'intérieure desquelles la femme est reléguée au bas de

l'échelle. Dans cette société étatique, l'homme utilise chamans et sages pour construire une mythologie apologétique de son genre (Öcalan 2020, 1332). Les déesses sumériennes, qui occupaient auparavant le premier plan, sont remplacées par les Dieux des religions monothéistes (Öcalan 2020, 40 et 1532-1533).

Öcalan rend l'émergence de l'État responsable de la déchéance féminine. Les politiques de promotion du sexisme (telles que la loi salique française ou le code civil québécois de 1866) seraient l'œuvre, pour lui, de l'apparition de mentalités dites « étatiques ». Tout en y apportant des nuances, Öcalan s'inspire de Marx et d'Engels. *« Du point de vue du matérialisme historique, le communisme primitif devait nécessairement être vaincu par la société étatique en traversant les étapes du développement économique, du communisme primitif à la société esclavagiste, au féodalisme, au capitalisme, au socialisme et enfin au communisme. Cette succession d'étapes est idéologique, et déterministe. »* (Knapp 2016, 39)

La nuance apportée par Öcalan relève du fait qu'il pense que cette évolution des choses ne tient aucunement du déterminisme, mais d'une marche forcée de l'histoire qu'ont provoqué certains acteurs (les hommes). Si cette marche forcée de l'histoire tient donc du volontarisme, et non du déterminisme, il devient possible *de facto* qu'elle soit tenue en échec. Soucieux de débarrasser la société de l'emprise de l'État par le biais de sa démocratisation, Öcalan pense à l'instrument organisationnel qui structure depuis longtemps les mouvements révolutionnaires et qui, à défaut de l'établir, s'emploie à l'avènement d'une véritable démocratie directe : les conseils (Knapp 2016, 41). Knapp les définit comme suit : **« La création d'un niveau opérationnel où toutes sortes de groupes sociaux et politiques, de communautés religieuses ou de tendances intellectuelles peuvent s'exprimer directement dans tous les processus décisionnels. »** (Knapp 2016, 41)

Les conseils ont toujours fait partie intégrante des mouvements révolutionnaires, que ce soit en 1871 lors de la commune de Paris, de la révolution socialiste russe, ou encore des soulèvements sociaux de 1918 en Allemagne. Pour la philosophe Hannah Arendt, les conseils représentent *« les trésors perdus de la démocratie »* (Arendt 1963, 6 et 215). Ils ont ceci de particulier qu'ils permettent une véritable démocratie participative. Contrairement au système hiérarchique de l'État, les conseils *« permettent la participation politique du peuple, alors que les systèmes représentatifs incluent structurellement les gens du pouvoir. Les mouvements conciliaires spontanés ont été une partie de chaque révolution et une alternative aux systèmes représentatifs. »* (Knapp 2016, 41)

Le but de la pensée révolutionnaire d'Öcalan est d'œuvrer à l'émancipation des Kurdes. Mais la pensée du théoricien kurde a ceci d'unique qu'elle rend cette émancipation tributaire de la libération de la femme. C'est une pensée révolutionnaire antisexiste qui n'a pas son pareil dans l'histoire des pensées révolutionnaires. La philosophie d'Öcalan voyagea des geôles d'Imrali au Rojava par la filiation naturelle qui existe entre les indépendantistes kurdes de Syrie et ceux de Turquie. En effet, le PYD – indépendantistes Kurdes de Syrie – fut créé en 2003 alors que le PKK décida de procéder à une transnationalisation de sa lutte. En d'autres termes, il décida d'exporter son combat au-delà des frontières turques. Cette année-là, le projet confédéral d'Öcalan était déjà formulé et connu des leaders

du PKK. « Ainsi, le PYD voit le jour avec à sa tête, un certain nombre de cadres du PKK. Par exemple, des commandants du PYD sont d'anciens cadres de l'ARGK (Armée populaire de libération du Kurdistan, ex-branche armée du PKK devenue HPG). » (C.T 2016, 1)

Le fonctionnement politique du Rojava

Le politique

L'argumentaire qui précède nous permet de comprendre la pensée philosophique d'Abdullah Öcalan. Nous allons maintenant voir comment cette région autonome autoproclamée de Syrie a su la rendre performative. L'unité élémentaire de base du Rojava est la commune (*kumin*). Un village peut former une commune mais aussi une rue, un quartier ou une ville, allant de 40 à 350 familles (Bouquin et al. 2017, 20). Le but de la commune est de satisfaire les besoins des personnes qui y vivent. Une à deux fois par mois se tient l'assemblée du peuple (*mala gel*), une réunion de toutes les communes, afin de résoudre les problèmes communs quotidiens, après consensus. Ceux qui ne peuvent aboutir à une résolution sont transmis au niveau supérieur que représente le quartier. Pour l'auteur Michael Knapp, en voyage dans cette région, Cinar Sali, un habitant d'une commune, illustra parfaitement l'importance cruciale que revêt cette dernière :

La commune est la plus petite unité et la base du système d'autonomie démocratique. Il s'agit de répondre aux besoins de la population. Disons que vous avez besoin de quelque chose pour votre rue. Dans l'ancien système, vous deviez déposer une pétition, qui serait transmise à Damas. Cela pourrait prendre des années avant que quelqu'un la remarque et s'en occupe. Notre système est bien plus efficace. (Knapp 2016, 87)

Il s'agit donc d'un outil organisationnel permettant l'implémentation d'une véritable démocratie directe. Les desideratas du peuple sont impulsés par le bas au niveau de la commune et les organes décisionnels supérieurs doivent aménager des voies et moyens en vue de leurs réalisations. Juxtaposés à la commune ainsi qu'aux autres organes des niveaux supérieurs, les comités occupent eux aussi une place importante dans l'organisation du Rojava. Ils sont au nombre de neuf : le comité d'autodéfense, le comité d'éducation, le comité de réconciliation et de justice, le comité des femmes, le comité de la jeunesse (et du sport), le comité de la santé, le comité des familles des martyrs, le comité des arts et de la culture, puis finalement, le comité économique.

Chaque commune a, à sa tête, un comité de coordination composé de trois ou quatre membres. Deux positions sont fixes (deux individus : un homme et une femme issus des communes), une position est non fixe (un homme ou une femme, ou alors deux élus issus des comités). Ils sont tous élus annuellement ou biannuellement et ont la responsabilité de rendre des comptes aux habitants des communes. Leurs mandats peuvent faire l'objet d'une révocation en cas d'insatisfaction ou de faute. « La règle qui vaut pour tous les organes politiques est : 40 % des fonctions pour les hommes, 40 % pour les femmes et 20 % à librement attribué en dehors du genre. » (Bouquin et al. 2017, 21)

Après les communes viennent les quartiers (*tax*). Ils sont constitués de plusieurs communes. Leur nombre varie entre sept et trente. L'assemblée, qui se tient au niveau des quartiers, porte le nom de conseil de quartier et est constituée de l'ensemble des comités de coordination émanant des différentes communes. Les neufs comités présents au niveau communal sont, encore une fois, présents à ce niveau. À la tête du quartier se trouve un comité de coordination de quartier, structuré de la même manière que les communes, c'est à dire deux positions fixes (homme, femme) élus par l'ensemble des conseils de quartiers, et une position non fixe (un homme ou une femme, ou alors deux élus issus des comités).

Le troisième niveau est le district. Il englobe une ville et les villages environnant cette ville. Son conseil est constitué par l'ensemble des comités de coordination des quartiers et des villages. L'organe de coordination d'un conseil de district, représentant de nombreuses communautés et quartiers, est connu sous le nom de TEV-DEM et se compose de 20 à 30 personnes. La particularité du district est, qu'à ce niveau, les ONG et autres organisations interdites de participation aux niveaux inférieurs peuvent y siéger.

Le quatrième et plus haut niveau est le MGRK (People Council of West Kurdistan/ Conseil du Peuple du Kurdistan occidental). Chaque canton possède son TEV-DEM.

L'économie

La vie économique du Rojava est réglementée par le comité économique. Celui-ci s'assure que toute personne puisse trouver une activité professionnelle qui lui permettra de générer des revenus nécessaires à sa survie. Ce conseil est responsable de l'agriculture, de l'approvisionnement en pétrole, des constructions. L'économie est vue comme un moyen de garantir l'épanouissement de tous les membres de la communauté. En ce sens, et contrairement à ce qui prévaut dans un système capitaliste, aucun des secteurs économiques du Rojava ne peut faire l'objet d'une acquisition monopolistique de la part d'un particulier. L'économie est communale et repose sur l'interdépendance, l'entraide et non sur la capitalisation du profit ainsi que la propriété privée. Le Rojava peut compter sur le pétrole du canton de Cizîrê, qui représente à lui seul près de 60 % de la production pétrolière de toute la Syrie, pour atteindre ses ambitions.

Le judiciaire

La justice au Rojava est assurée par des organisations et institutions diverses. Du niveau communal jusqu'au quartier, ce sont les comités de paix, composés de neuf membres suivant le quota. Ils ne comptent pas de magistrats mais des personnes âgées de plus de 40 ans connues pour leur expérience dans la médiation de conflit. Singularité étonnante, des comités de paix exclusivement féminins existent. Ils ont le rôle de se charger des crimes ou des violences ayant une connotation patriarcale. Les crimes à connotation patriarcale sont pris très au sérieux au Rojava. Il s'agit de tout crime perpétré par un homme à l'encontre d'une femme et dont le mobile serait le sexisme ou encore le machisme

(violence conjugale, mariage forcé...). De plus, la justice condamne la croyance sexiste selon laquelle l'homme pourrait disposer de la femme selon son bon vouloir. Un homme reconnu coupable d'un tel délit écope d'une sanction allant de 6 mois à 3 ans de prison. Dans le cas d'un crime moins grave, une période de rééducation est prescrite (Knapp 2016, 168). En cas de récidive, l'individu peut faire l'objet d'un bannissement. La peine de mort, héritée du système syrien, a été abolie. Les comités de paix ne jugent pas les meurtres, ceux-ci vont directement aux échelons supérieurs. Il existe aussi une cour d'appel et une cour constitutionnelle, chacune d'elles étant constituées de juristes.

La défense

Outre la place prégnante qu'il donne à la femme, le Rojava s'est rendu célèbre auprès de l'opinion publique à travers la mise en place d'une structure défensive qui étonne de par sa capacité à maintenir un environnement sécuritaire dans le Nord de la Syrie. Cela force l'admiration, d'autant plus que ces unités ne possèdent qu'un armement rudimentaire. La plus populaire des forces de défense est la YPJ (Unités de protection de la femme). Fondée le 4 avril 2013, elle est l'équivalent féminin du YPG (Unités de protection du peuple). L'unité de défense féminine est totalement indépendante et opère ses propres missions spéciales. Les cadres du YPJ ou du YPG ne peuvent pas avoir de relations amoureuses : « L'amour, le sexe, les relations ne sont pas appropriées à ce stade car ils sont impliqués dans la révolution et doivent tout donner à la révolution pour réussir » (Knapp 2016, 138). En cela, ils se distinguent des Asayis et des autres forces d'auto-défenses, qui peuvent avoir des relations amoureuses. Les Asayis (forces de sécurité) sont la police du Rojava. Elle intervient dans des affaires de violence et de trafic de drogue. Chacun des cantons possède une académie militaire pour les combattantes YPJ. Ces académies portent le nom de Şehîd Şîlan, guerrière YPJ tombée au combat à Mossul. À côté, nous avons aussi l'académie d'auto-défense Şehîd Jînda, qui forme toute la société, même les civils, aux tactiques d'autodéfense. Par exemple, lorsque Daech attaque une ville, c'est tous les civils qui doivent prendre les armes pour la défendre et non seulement le YPG ou le YPJ (Knapp 2016, 150).

L'Organisation de défense des femmes

Nous l'avons vu, le confédéralisme démocratique ne conçoit point l'émancipation des Kurdes sans une libération préalable de la femme du joug du patriarcat. Ainsi, les Kurdes ont créé le *Kogreya Jinen Azad* (congrès pour la libération des femmes) ou plus simplement *Kogreya Star*. Son rôle est d'éduquer politiquement les femmes sur leur place dans la société. Les membres se rendent dans les communes et expliquent l'agenda de la révolution. Ils mènent des enquêtes sur les mariages forcés impliquant des mineurs ou sur les hommes qui refusent de payer leur pension alimentaire. Le Rojava a aussi adopté la *Jineolojî* (science des femmes), développée à la base par les guerrières du PKK : « Selon la *Jineolojî*, le savoir et la science sont déconnectés de la société – ils sont un monopole contrôlé par des groupes dominants utilisés comme fondement de leur pouvoir. L'objectif de la *Jineolojî* est de permettre aux femmes et à la société d'accéder à la science et à la connaissance, ainsi que de renforcer les liens entre la connaissance, la science et la société. » (Knapp 2016, 71)

Les Droits de L'Homme

Le Rojava se distingue des autres États et communautés à travers le monde, par le degré de l'expression démocratique de ses institutions. La charte du Rojava dit, par exemple, dans son article 20, tenir « comme inviolables les droits et libertés fondamentales énoncés dans les traités, conventions et déclarations internationales relatifs aux droits de l'homme ». D'après Michael Knapp, il n'existerait aucun État dans la région qui reconnait *de facto* dans sa constitution interne la validité des textes internationaux sur les droits de l'Homme (Knapp 2016, 113). Pour exemple, l'article 37 « *probablement unique au monde [...] [indique que] tout le monde a le droit de demander l'asile politique. Les personnes ne peuvent être expulsées qu'à la suite d'une décision d'un organe judiciaire compétent, impartial et régulièrement constitué, lorsque tous les droits à une procédure régulière ont été accordés* » (Knapp 2016, 137). Le Rojava n'est peut-être qu'à ses premières années de vie, mais la conduite démocratique que parvient à suivre cette petite communauté autonome est digne d'éloges. D'autant plus que les sociétés démocratiques tendent parfois à vaciller lorsqu'elles sont prises dans la tourmente de la guerre.

Pour s'assurer que les droits de l'Homme ne soient point bafoués, le Rojava a mis sur pied le KMM (*Komela Mafên Mirovan/Commission des Droits de l'Homme*). Cette dernière enquête sur les allégations de violation des droits de l'Homme et surveille l'action des forces de défenses. Elle a aussi le droit de visiter de manière opportune les prisons du Rojava. Michael Knapp déclara, par ailleurs, « nous avons observé une ouverture surprenante chez les forces de sécurité. Sans aucune autorisation préalable, nous avons eu accès à toutes sortes de stations d'Asayîş (Police), de lieux de détention et de garde à vue lorsque nous l'avons demandé. Même Human Rights Watch confirme son libre accès aux prisons et aux institutions dans son rapport sur le Rojava. » (Knapp 2016, 130)

<p>Les 4 paliers constitutifs de la démocratie directe du Rojava (lire du bas vers le haut)</p>	<p><u>Les comités sont présents à tous les niveaux de chaque palier, et touchent les 8 domaines suivants :</u></p>	<p>AAD (Administration Autonome et Démocratique) :</p>
<p><u>Le MGRK :</u> (Le conseil des populations du Kurdistan occidental) Les membres sont tous les TEV-DEM des districts. À ce niveau un autre TEV-DEM de 33 membres est élu pour tout le Rojava. Niveau 4</p>	<p>1- La femme, 2- La défense, 3- L'économie, 4- La politique 5- La société civile 6- La libération de la société</p>	<p>Établi à partir de la déclaration d'autonomie de la Syrie du Nord en 2014. (Chaque canton a un AAD). Chaque ADD possède les organes suivants :</p>

<p>Le District : est constitué d'une ville et des villages entourant celle-ci. Les membres des conseils de coordination des échelons du quartier constituent le district. À la tête du district on a le TEV-DEM (mouvement pour la démocratisation de la société), qui compte 20 à 30 membres</p> <p>Niveau 3</p>	<p>7- La justice</p> <p>8- L'idéologie</p> <p>9-la Santé (qui ne relève pas directement du MGRK)</p>	<p>— Le parlement, élu pour 4 ans</p> <p>— Le conseil exécutif, élu par le parlement (constitué de ministères).</p> <p>— Les municipalités : elles se chargent de tâches comme le traitement des déchets, approvisionnement en eau...</p>
<p>Le Quartier : comprend les conseils de coordination des communes. Habituellement ceux de 7~30 communes. À la tête, nous avons le conseil des gens de la communauté ou le conseil de quartier.</p> <p>Niveau 2</p>		
<p>La Commune : assemblée de 30 à 400 + familles.</p> <p>Un conseil de coordination égalitaire fait d'un homme et d'une femme. Les Porte-paroles de chaque commission y siègent aussi.</p> <p>Niveau de Base</p>		

Tableau récapitulatif du système du Rojava, par Michael Knapp en 2016.¹

Conclusion

Rendu au terme de notre travail sur la communauté autonome du Rojava, il en ressort que, de par sa volonté à se construire en opposition au modèle étatique occidental (spécialement sa dimension patriarcale), le Kurdistan occidental incarne bel et bien une alternative possible au modèle organisationnel dominant de l'État-nation. Certaines démocraties comme les États-Unis ont 232 ans d'existence (1789-2021), mais ne sont pourtant pas aussi démocratiques que le Rojava, qui n'est qu'à sa 8^e année de vie (2013-2021). Öcalan considère que ce confédéralisme démocratique peut être étendu

¹ Cependant, l'organisation a bien évolué depuis cette date (Knapp,2016,92). Traduit par l'auteur.

au-delà des territoires kurdes. Devant le démarrage réussi d'un tel modèle, il serait légitime de se poser la question de savoir si le Rojava serait la solution tant attendue à l'extinction définitive de la poudrière moyen-orientale.

Biographie

Stephane Essex est analyste politique.

Références

Acemoğlu, Daron et James A. Robinson. 2020. *The Narrow Corridor States, Societies, and the faith of liberty*. New York : Penguin.

Arendt, Hannah. 1990. *On Revolution*. New York : Penguin.

Ayad, Christophe. 2013. « En Syrie, les Kurdes prennent le large », *Le Monde*, 27 Novembre.

C.T. 2016. « PKK et PYD : un passé commun, un agenda différent », *L'Orient-le jour*, 11 Juillet.

Bouquin, Stephen, Chris Den Hond et Mireille Court. 2017. *La Commune du Rojava, l'alternative kurde à l'Etat-nation*. Paris : Syllepse.

Deschaux-Dutard, Delphine. 2018. *Introduction à la sécurité internationale*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.

Knapp, Micheal, Ercan Ayboga et Anja Flach. 2016. *Revolution in Rojava*. London : Pluto Press.

Öcalan, Abdullah. 2003. *The Third Domain: Reconstructing Liberation*. international initiative Freedom for Öcalan - Peace in Kurdistan.

Öcalan, Abdullah. 2020. *La révolution Communaliste*. Montreuil : Libertalia.

Öcalan, Abdullah. 2007. *The Roots of Civilizations*. Honolulu : Transmedia Publishing.